



## CONCOURS

# ***PRIX MENSUELS AUX MEMBRES ANNUELS***

---

Encore cette année, le Club gâte ses membres annuels en leur offrant la chance de gagner de magnifiques prix à chaque mois.

Du mois d'octobre 2010 au mois d'avril 2011 inclusivement, il y aura tirage d'un certificat-cadeau Zonespa d'une valeur de 500\$.

---

## RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

### 1. Comment participer

- 1.1 Le concours débute le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010 et se termine le vendredi 29 avril 2011 à 16 heures au Club Avantage Multi-Sports, 1080, rue Bouvier à Québec.
- 1.2 Ce concours est ouvert à tous les membres du Club Avantage Multi-Sports, âgés de 18 ans et plus, détenant un abonnement annuel et dont l'abonnement est actif à la date limite avant le tirage du prix. Un total de sept (7) prix seront tirés le dernier vendredi des mois d'octobre et de novembre 2010 ainsi que de janvier, février, mars et avril 2011. Pour le mois de décembre, exceptionnellement et en raison du congé des Fêtes, le tirage s'effectuera le jeudi 30 décembre.
- 1.3 La date limite pour contracter un abonnement annuel et se rendre éligible aux tirages mensuels ira comme suit :
  - o Participation au tirage du vendredi 29 octobre : date limite fixée au jeudi 28 octobre 16h;
  - o Participation au tirage du vendredi 26 novembre : date limite fixée au jeudi 25 novembre 16h;
  - o Participation au tirage du jeudi 30 décembre : date limite fixée au mercredi 28 décembre 16h;
  - o Participation au tirage du vendredi 28 janvier : date limite fixée au jeudi 27 janvier 16h;
  - o Participation au tirage du vendredi 25 février : date limite fixée au jeudi 24 février 16h;
  - o Participation au tirage du vendredi 25 mars : date limite fixée au jeudi 24 mars 16h;
  - o Participation au tirage du vendredi 29 avril : date limite fixée au jeudi 28 avril 16h;
- 1.4 Si un abonnement est annulé, la participation aux prochains tirages prévus n'est plus valide.

### 2. Le Tirage (désignation des gagnants)

- 2.1 Une liste informatisée, par ordre alphabétique, de tous les membres du Club Avantage Multi-Sports, détenant un abonnement annuel en date des tirages, sera produite. Chaque nom de la liste sera associé à un numéro de participant. Des coupons numérotés seront produits et déposés dans un baril de tirage. Un coupon sera tiré et son numéro sera ensuite associé au nom de la liste portant le même numéro de participation.
- 2.2 Les sept (7) tirages seront effectués sous la surveillance de la firme Price&Waterhouse aux dates prévues.

- 2.3 Préalablement à l'obtention de son prix, comme condition essentielle à son obtention, chaque gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Suite à une réponse exacte à la question mathématique, le participant sera déclaré gagnant.

L'équation sera la suivante :  
 $(2 \times 25) / 10 = 5$

- 2.4 Les sept (7) personnes gagnantes seront contactées par téléphone et une mention sera faite sur le babillard du Club Avantage Multi-Sports, sis au 1080 rue Bouvier à Québec ainsi que sur le site Internet [www.clubavantage.ca](http://www.clubavantage.ca) et sur les ondes des stations radios NRJ et CITF Rock Détente.

### 3. Les Prix

Sept (7) certificats-cadeaux ZONESPA d'une valeur unitaire de 500,00\$. Les prix ne sont ni négociables, ni monnayables.

### 4. Règlements généraux

- 4.1 Les sept (7) prix ont une valeur totale de 3 500,00 \$ CAD.
- 4.2 La personne gagnante aura 30 jours suivant la date de tirage pour réclamer son prix.
- 4.3 En participant à ce concours, les gagnants autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'ils sont gagnants du concours et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 4.4 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra à la demande du gagnant être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.
- 4.5 Ce concours est organisé par le Club Avantage Multi-Sports. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, ce concours est ouvert à tous les membres âgés de 18 ans et plus qui auront en mains un abonnement annuel valide à la date limite précédant les tirages. À l'exception des employés, agents et/ou représentants du Club Avantage Multi-Sports, d'agences de publicité ou de tout intervenant relié au concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité devra en informer le Club Avantage Multi-Sports dès qu'il sera contacté.
- 4.6 Le Club Avantage Multi-Sports et toute autre personne morale de l'entreprise, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- 4.7 Le Club Avantage Multi-Sports n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes de la part des participants. Les fac-similés ne sont pas acceptés. Le prix devra être accepté tel quel. En aucun temps, le prix ne peut être transféré, ou substitué. Le Club Avantage Multi-Sports se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours.
- 4.8 Les règlements du Concours sont disponibles au Club Avantage Multi-Sports, 1080 rue Bouvier à Québec ou sur le site Internet « [www.clubavantage.ca](http://www.clubavantage.ca) ».